



Assurance téléphone et délais pour refuser une prise en charge

Par **lyza**, le **14/10/2015** à **00:26**

bonjour.

j'ai souscrit une assurance pour mon téléphone (gras savoye pour ne pas les citer) et je leur ai bien sur envoyé la facture avec le prix et les caractéristiques du téléphone. je les ai appelé 3 fois pour leur demander si mon téléphone était bien assuré et ils m'ont toujours répondu que "oui". ils ont procédé à des prélèvements pendant 8 mois et il se trouve que mon téléphone vient de se casser. Et là bizarrement ils me répondent que mon téléphone n'est pas assuré car c'est un téléphone remis à neuf et donc pas "tout à fait neuf". Ma question est: "ont-ils le droit de revenir sur leur parole 8 mois après?" Le fait qu'ils aient prélevé mon compte pendant 8 mois et qu'ils aient eu la facture avec les détails du téléphone ne signifie t-il pas qu'ils ont accepté mon téléphone tel quel, neuf ou pas?

merci d'avance pour vos réponse.

cordialement.